



## PUBLIC

Toute personne de 18 ans



## PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française



## DURÉE

2 jours de formation –  
14 heures

1 jour de test 7 heures



## MODALITÉS

Présentiel

- Se munir impérativement de chaussures de sécurité et de gants



## TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation-Attestation de fin de formation  
Attestation de réussite de la théorie et du savoir-faire  
pratique

R489 CAT 1A-RS 5055/R489 CAT 1B-RS 5057/R489 CAT 3-RS  
5054

R489 CAT 4- RS 5059/R489 CAT 5- RS 5060

Enregistrées le 27/01/2020 certificateur : CNAM

## » RÉSULTATS ATTENDUS

- Acquérir des connaissances et des compétences en vue d'obtenir la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

## » OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots automoteurs.
- Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots automoteurs.
- Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

## » MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Exercices et mise en situation pour la partie pratique
- Remise d'une documentation à la fin du stage



## DATES ET LIEUX

### Agen

01-02 juillet  
08-09 juillet  
24-25 juillet  
02-03 septembre  
18-19 septembre  
14-15 octobre  
05-06 novembre  
03-04 décembre

### Marmande

08-09 juillet  
22-23 juillet  
11-12 septembre  
16-17 octobre  
06-07 novembre  
27-28 novembre  
11-12 décembre

### Périgueux

03-04 juillet  
09-10 septembre  
28-29 octobre  
25-26 novembre  
11-12 décembre

### Villeneuve

01-02 juillet  
10-11 juillet  
04-05 septembre  
23-24 septembre  
09-10 octobre  
04-05 novembre  
18-19 décembre



## TARIFS

350 € HT - 420 € TTC



## INTERVENANT

Formateurs expérimentés



Lieux aménagés et modalités adoptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

## THEORIE

### Aspect réglementaire

- Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS
- Les conditions requises pour devenir cariste
- Les documents accompagnant le chariot

### Sensibilisation à la sécurité

- Les accidents de chariot (statistiques, causes, prévention)
- Les responsabilités du cariste et de l'employeur
- Les organismes de prévention des risques

### Technologie des chariots

- Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes du chariot, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité

### La conduite du chariot en sécurité

- Les vérifications à la prise et fin de poste
- La capacité du chariot, plaque de charge
- La stabilité du chariot
- La circulation, allée, vitesse, plan de circulation, consignes, interdictions
- Règles de stockage et déstockage, chargement, déchargement, ...
- Les produits dangereux
- L'arrêt en sécurité

## PRATIQUE

- Prise de poste/Vérification du chariot
- Conduite du chariot.
- Manœuvres
- Fin de poste/Maintenance

## EVALUATION DES CONNAISSANCES

- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques
- Cette formation permet de se présenter aux épreuves du CACES® selon la R489 CNAMTS

### » RÉSULTATS ATTENDUS

- Obtenir le CACES® R489 selon la CNAMTS

### » OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Passage des épreuves théoriques pratiques en vue d'obtenir le CACES®



### DATES ET LIEUX

<b>Agen</b>	<b>Marmande</b>
03 juillet	10 juillet
10 juillet	24 juillet
26 juillet	13 septembre
04 septembre	18 octobre
20 septembre	08 novembre
16 octobre	29 novembre
07 novembre	13 décembre
05 décembre	
<b>Périgueux</b>	<b>Villeneuve</b>
05 juillet	03 juillet
11 septembre	12 juillet
30 octobre	06 septembre
27 novembre	25 septembre
13 décembre	11 octobre
	06 novembre
	20 décembre



### TARIFS

190€ HT - 228 € TTC  
+ 150 € HT - 180 € TTC pour le test  
supplémentaire



### INTERVENANT

Formateurs qualifiés et  
expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées  
pour faciliter l'accès et l'usage aux  
personnes en situation de handicap.

## PRESENTATION

Le CACES® est issu de recommandations de la CNAM. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.

Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur.

- La photo est obligatoire.

## EVALUATION THEORIQUE

- Durée 1 heure environ
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

## EVALUATION PRATIQUE

- EPI obligatoire : Équipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants).
- Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème. Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par l'AFNOR, organisme certificateur

## FIN DES EPREUVES

- Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

## VALIDITE

- 5 ans